



NOTE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE DE 3.000.000 D' ACTIONS AU PRIX DE 100 DH PAR ACTION

**PERIODE DE SOUSCRIPTION DU 15 DECEMBRE 2003 AU 07 JANVIER 2004
RESERVEE AUX ACTIONNAIRES ACTUELS ET DETENTEURS DE
DROITS DE LA BNDE**

JANVIER 2004

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/00, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 05/01/2004 sous la référence n° OF-01/04.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOMMAIRE	PAGE
AVERTISSEMENT	4
RESTRICTIONS	4
PREAMBULE	5
PRINCIPALES ABREVIATIONS	6
A/ RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	7
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : EXERCICES 2000-2001	9
LE CONSEILLER JURIDIQUE	16
LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNISATION FINANCIERES	16
B/ PRESENTATION DE L'OPERATION	17
B1/ CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION	18
B2/ OBJECTIFS DE L'OPERATION	18
B3/ INTENTION DES ACTIONNAIRES MAJORITAIRES	19
B4/ CARACTERISTIQUES DES ACTIONS OFFERTES	19
B4.1/ RENSEIGNEMENTS SUR LES TITRES EMIS	19
B4.2/ LES TITRES OBJET DE LA PRESENTE OPERATION	19
Forme des actions	19
Droits attachés	19
Jouissance	20
Nombre d'actions offertes	20
Prix d'émission	20
Montant global de l'émission	20
Négoziabilité	20
B4.3/ MODALITES DE SOUSCRIPTION	20
Période de souscription	20
Bénéficiaires de l'émission	20
Règles d'attribution	21
Droit de souscription et modalités d'exercice	21
Lieu de souscription	21
Modalités de versement des souscriptions	21
Clôture des souscriptions	21
B5/ REGIME FISCAL DES PORTEURS D'ACTIONS BNDE	22
B5.1/ Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc	22
Imposition des dividendes	22
Imposition des profits de cession	22
B5.2/ Actionnaires personnes morales marocaines	23
Imposition des dividendes	23
Imposition des profits de cession	23
B5.3/ Actionnaires personnes physiques et morales non résidentes au Maroc	24
Imposition des dividendes	24
Imposition des profits de cession	24

C/ DONNEES GENERALES SUR LA BNDE	25
C1/ RENSEIGNEMENTS SUR LA BNDE	26
C2/ CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
C3/ ORGANISATION INTERNE	30
D/ EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA BNDE	32
EXERCICES 2000 2001 2002	33
D1/ INDICATEURS D'ACTIVITE DE FINANCEMENT	33
D2/ ACTIVITE DE BANQUE D'AFFAIRES	34
D2.1/ GESTION DES PARTICIPATIONS	34
D2.2/ OPCVM	35
D2.3/ ACTIVITE CONSEIL	35
D3/ SITUATION DE LA TRESORERIE	35
PREMIER SEMESTRE 2003	36
Agréments de crédits	36
Déblocages des crédits à MLT	36
Recouvrement des crédits à MLT	36
Evolution des créances contentieuses	36
Les opérations sur titres de participation	37
E/ SITUATION FINANCIERE ET COMPTABLE	38
AVANT PROPOS : Procédures d'arrêté des comptes de l'exercice 2002	39
METHODODOLOGIE	39
RESULTAT NET AU 31/12/2002	40
E1/ SITUATION AU 31/12/2002	41
E1.1/ ANALYSE DES POSTES DU BILAN	41
ACTIF	41
PASSIF	42
E1.2/ ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2002	44
E2/ SITUATION PROVISOIRE AU 30/06/2003	47
PERSPECTIVES : PLAN DE REDEPLOIEMENT	50
Projet de transformation de la BNDE en Banque d'Affaires	52
Transfert du réseau au Crédit Agricole	52
Traitement de la dette BNDE	53
Cession des filiales, participations et autres actifs	54
Traitement des créances eu souffrance	55
Ressources humaines et plan social	56
ANNEXES	57

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ils sont fonction des résultats de l'émetteur et de la politique d'affectation desdits résultats décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de La BNDE, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée **par la BNDE**, conformément aux modalités fixées par la **circulaire du CDVM n°05/00 du 25 décembre 2000 prise en application des dispositions de l'article précité**.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- des commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la BNDE;
- des Comptes sociaux de La BNDE ;
- des rapports des Commissaires aux comptes.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la BNDE – Place des Alaouites à Rabat .

PRINCIPALES ABREVIATIONS

CDG : Caisse de Dépôts et de Gestion

CDN : Certificat de Dépôt Négociable

CDVM : Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

CPC : Compte de Produits et Charges

DH : Dirham

FCP : Fonds commun de placement

IGR : Impôt général sur le revenu

IS : Impôt sur les sociétés

MLT : Moyen et Log Terme

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

PCEC : Plan Comptable des Etablissements de Crédit

PNB : Produit net bancaire

SICAV : Société d'investissement à capital variable

TCN : Titre de créance négociable

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

**A / RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION
ET DU CONTROLE DES COMPTES**

B/ PRESENTATION DE L'OPERATION

B.1 CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Septembre 2002 a décidé, dans sa première résolution, la continuation de l'activité de la BNDE malgré la perte des capitaux propres, puisque les comptes arrêtés au 31/12/2001 ayant fait apparaître **une perte de 1,18 Milliard DH**, les pertes cumulées ressortaient à 967,16 Millions DH à la même date, compte tenu du report à nouveau positif de 220 Millions DH.

Eu égard à cette situation et conformément aux stipulations de l'Article 357 de la Loi 17/95 sur la Société Anonyme et en vue de reconstituer les fonds propres de la Banque, le Conseil d'Administration réuni le 29 Octobre 2003, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 8 Décembre 2003 en vue de lui soumettre une **opération accordéon** qui consistera à réduire le capital social de 600 Millions DH à Zéro Dirham afin d'amortir à due concurrence les pertes constatées et de l'augmenter en numéraire de 300 Millions DH.

La réduction du capital envisagée sera donc subordonnée à la réalisation de l'augmentation de capital et ne deviendra définitive qu'avec celle-ci.

Au terme de la présente opération, le capital de la BNDE sera augmenté de 300 Millions DH et évoluera de 0 DH à 300 Millions DH.

Cette augmentation se traduira par l'émission de **3 Millions d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 DH**, émises au prix de 100 DH l'action.

Toutes les actions, objet de la présente opération, seront assimilées aux anciennes actions existantes avant l'opération de réduction du capital.

Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration du 29/10/2003 et qui seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 22/12/2003, font ressortir une perte nette comptable de 2,19 Milliards DH portant ainsi le montant des **pertes cumulées à plus de 3 milliards de DH**, et la situation nette provisoire à 2,12 milliards DH.

B. 2 OBJECTIFS DE L'OPERATION

Comme il a été mentionné ci-dessus, les comptes de la Banque arrêtés et approuvés au **31/12/2001** font apparaître une perte de **1,18 Milliard DH**, et la **situation nette ressort à 63,74 Millions DH**.

Aussi, **afin d'entamer le processus de reconstitution des fonds propres**, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une réduction de capital de 600 Millions DH à zéro DH

afin d'amortir à due concurrence la perte de 967,16 Millions DH et de l'augmenter en numéraire de 300 Millions DH.

Outre l'objectif de reconstitution des fonds propres stipulé par la loi, cette opération s'inscrit également dans le cadre du plan de redéploiement (CF perspectives) et d'assainissement de la Banque arrêté par les **Pouvoirs Publics** , et **approuvé par le Conseil d'Administration en date du 6 Mars 2003.**

B. 3 INTENTION DES ACTIONNAIRES MAJORITAIRES

Les actionnaires de référence (Etat et Groupe CDG) ont l'intention de souscrire à l'augmentation de capital objet de la présente note d'information.

B.4 CARACTERISTIQUES DES ACTIONS OFFERTES

B.4.1 Renseignements sur les titres émis

Tous les titres portent le même droit de vote et sont dans leur totalité au porteur.

A ce niveau, il y a lieu de signaler que conformément à la décision du Conseil d'Administration de la BNDE du 6 Mars 2003, de transformer la BNDE en Banque d'Affaires adossée à la C.D.G, cette dernière avait décidé de procéder à une **Offre Publique d'achat** de l'ensemble des actions détenues à la date du 1^{er} Mars 2003, par les **actionnaires personnes physiques.**

Le prix offert par la C.D.G était de 50 DH l'action.

Cette offre publique avait démarré le 24 Mars 2003 et avait pris fin le 18 Avril 2003. la date de règlement/livraison était le 25 Avril 2003.

A la clôture de cette opération près de 65% des actions BNDE appartenant à des actionnaires personnes physiques ont été cédées à la C.D.G, soit plus de 370.000 actions.

Le 23/06/2003, les titres BNDE ont été radiés de la côte de la Bourse de Casablanca.

B.4.2 Les titres objet de la présente opération

- **Forme des actions**

Les actions, objet de la présente opération, sont au porteur, entièrement libérées, libres de tout engagement, et ont une valeur nominale de 100 DH.

- **Droits attachés**

Chaque action confère à son détenteur un droit de vote aux Assemblées Générales et une part des résultats et de l'actif net de la société. Tous les titres portent le même droit de vote.

- **Jouissance**

Les actions BNDE objet de la présente émission portent jouissance à partir de la date de la réalisation de la présente opération, soit le **8 Janvier 2004** et confèrent à leurs détenteurs l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.

- **Nombre d'actions offertes**

Le nombre total d'actions BNDE offertes dans le cadre de la présente opération d'augmentation de capital par souscription en numéraire est de **3 Millions d'actions**.

- **Prix d'émission**

Le prix d'émission des nouvelles actions BNDE est de **100 DH par action**, correspondant à la valeur nominale.

- **Montant global de l'émission**

Le montant global de l'émission est de 300 Millions DH.

- **Négociabilité**

Les actions objet de la présente Note d'Information sont librement négociables de **gré à gré**

B .4. 3 Modalités de souscription

Période de souscription

La période de souscription est ouverte **du 15 Décembre 2003 au 07 Janvier 2004**.

Le souscripteur devra régler **intégralement** le montant de sa souscription au plus tard le 07 Janvier 2004.

Bénéficiaires de l'émission

Les bénéficiaires de la présente émission sont les actionnaires de la BNDE et les détenteurs de droits de souscription.

Règles d'attribution

Les actionnaires ou les cessionnaires de droit auront :

- un droit de souscription irréductible à raison d' une action nouvelle pour deux anciennes possédées avant l'opération de réduction du capital ;

- un droit de souscription réductible pour les actions qui ne seront pas absorbées par l'exercice du droit irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux souscripteurs à titre réductible proportionnellement au nombre de droits irréductibles dont ils disposaient et dans la limite de leur demande et sans **attribution de fractions**.

Les droits de souscription sont négociables pendant toute la période de souscription de gré à gré.

Droit de souscription et modalités d'exercice

Le droit de souscription, tant à titre irréductible que réductible, devra être exercé pendant le délai de souscription soit du 15 Décembre 2003 au 07 Janvier 2004 sous peine de déchéance.

Lieu de souscription

Les souscriptions seront adressées au siège de la BNDE.

Modalités de versement des souscriptions

Les versements correspondants aux souscriptions à la présente augmentation de capital devront être faits soit par remise de chèques, soit par virements auprès des agences BNDE .

Ces dernières devront faire un virement global à la fin de la période de souscription au compte bloqué «Augmentation de Capital BNDE» ouvert chez BNDE siège agence Abou Inane.Rabat.

Clôture des souscriptions le : 07 Janvier 2004.

B.5 REGIME FISCAL DES PORTEURS D' ACTIONS DE LA BNDE

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. En l'état actuel de la législation, le régime fiscal en vigueur est le suivant :

B.5.1 Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

- ***Imposition des dividendes :***

Les dividendes distribués à des personnes physiques sont soumis à l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) au taux de 10 %, par voie de retenue à la source.

- ***Imposition des profits de cession :***

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi 17-89 relative à l'Impôt Général sur le Revenu (IGR), les profits de cession des actions sont soumis à l'IGR au taux de 10%.

Pour les actions non cotées, l'impôt est déclaré et versé spontanément par le cédant et ce, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle au cours de laquelle les cessions ont été effectuées.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relatives à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 DH ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après:

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission,
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la **4^{ème} année** qui suit la réalisation des moins values.

B.5.2 Actionnaires personnes morales marocaines

- ***Imposition des dividendes :***

Les dividendes et autres produits de participation et assimilés distribués à des contribuables relevant de l'impôt sur les sociétés sont soumis à une retenue à la source de 10% au titre de l'IS.

Néanmoins, les produits précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice, une attestation de propriété des titres comportant le numéro d'article de son imposition à l'IS.

- **Imposition des profits de cession :**

- **Régime applicable aux actions non cotées :**

Les profits réalisés sur cession d'actions considérées comme des titres de placement et comptabilisées en tant que tel sont imposables en totalité, dans les conditions suivantes :

Cessions réalisées en cours d'exploitation :

Les personnes morales soumises à l'IS qui, en cours d'exploitation, procèdent à des cessions de titres de participation, bénéficient sur option :

- soit d'un abattement appliqué sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions.

Le taux de l'abattement est de :

- 25% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 4 ans ;
 - 50% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 4 ans et inférieur ou égal à 8 ans ;
 - 70% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 8 ans.
- soit de l'exonération totale si elles s'engagent par écrit à :
 - Réinvestir le produit global de cessions (y compris les cessions d'éléments corporels et incorporels), dans le délai maximum de **3 années** suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société ;
 - Et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de **5 ans** qui court à compter de la date de leur acquisition.

Cessions réalisées en fin d'exploitation :

Application d'un abattement sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions.

Le taux de l'abattement est de :

- 50% si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 4 ans et inférieur à 8 ans ;
- 2/3 si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 8 ans.

B.5.3 Actionnaires personnes physiques et morales non résidentes au Maroc

- ***Imposition des dividendes :***

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source de 10%.

- ***Imposition des profits de cession :***

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes non résidentes ne sont pas imposés.

C / DONNEES GENERALES SUR LA BNDE

C.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA BNDE

C.1.1 Renseignements à caractère général :

Raison sociale : Banque Nationale pour le Développement Economique

Nature juridique : Société anonyme de droit privé régie par :

- la Loi n°17/95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes;
- le Dahir portant Loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne,
- le Dahir portant Loi n°1-93-147 du 7 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle;
- la Loi n°15-95 formant Code de Commerce.

Siège Social : Place des ALAOUITES – Rabat

Date de constitution : 24 Juillet 1959

Objet social : Conformément à l'article 3 des Statuts, l'objet social de la BNDE est de Concourir au développement économique du Maroc par le consentement des prêts pour tout projet d'investissement et par la réalisation des opérations de banque, de finance, de crédit, de commission avec tous particuliers, associations, sociétés et administrations publiques.

Registre de commerce de la société :

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Rabat sous le numéro 16.423

Exercice social :

L'exercice social débute le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre.

Assemblées Générales :

- **Mode de convocation :** les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut par les commissaires aux comptes ou toute personne habilitée à cet effet.
Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite 30 jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légale et au bulletin officiel soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire si les actions sont nominatives.

- **Conditions d'admission** : Il faut posséder 10 actions au moins pour participer aux assemblées ordinaires.
Le droit de participation aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription en compte nominatif soit au dépôt d'un certificat émanant du dépositaire des actions au porteur stipulant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours avant la date de la réunion de l'assemblée.
- **Le droit de vote** : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent . A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.
Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mains levées, par appel nominal ou à scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau.

Documents Juridiques

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de la société.

Régime Fiscal

La BNDE est régie par le régime fiscal en application pour les établissements de crédit :

Impôt sur les sociétés : 39,6%

TVA : 7%

Tribunal Compétent en cas de litige

Tribunal de commerce de Rabat

C.1.2 Renseignements sur le capital social :

Capital social : 600.000.000 DH

Nombre d'actions : 6.000.000

Valeur nominale : 100 Dh

Evolution du capital social :

1991 : 336.000.000 DH

1993 : 600.000.000 DH

2003 : 600.000.000 DH

Répartition actuelle du capital social :

ACTIONNAIRES	DECEMBRE 2002			SEPTEMBRE 2003		
	NBRE ACTIONS	EN %	DROIT DE VOTE EN %	NBRE ACTIONS	EN %	DROIT DE VOTE EN %
État	2 047 331	34.13	34.13	2 047 331	34.13	34.13
CDG	1 547 602	25.79	25.79	1 919 596	25.79	25.79
CIMR	259 432	4.32	4.32	259 432	4.32	4.32
CMR	371 457	6.19	6.19	371 457	6.19	6.19
MAMDA MCMA	437 784	7.30	7.30	437 784	7.30	7.30
CNIA ASSURANCE	297 363	4.96	4.96	260 000	4.33	4.96
DIVERS	1 039 031	17.32	17.32	704 400	11.74	11.74

Intention des actionnaires de référence :

L'Etat et la C.D.G ont l'intention de souscrire à l'augmentation de capital, objet de la présente note d'information.

Politique de distribution de dividendes :

Compte tenu de la situation financière de la BNDE et des résultats déficitaires cumulés durant les deux dernières années , la Banque n'est pas en mesure de distribuer des dividendes pour les années à venir.

C.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Monsieur Mustapha BAKKOURY

Président Directeur Général
B. N. D. E.

ADMINISTRATEURS

Le Trésor
Représenté par

Monsieur Abdellatif LOUDYI
Secrétaire Général du Ministère
des Finances et de la Privatisation

Caisse de Dépôt et de Gestion
Représentée par

Monsieur Hassan BOUBRIK
Directeur du Pôle Marché des Capitaux

Ministère de l'Industrie du Commerce
et des Télécommunications
Représenté par

Monsieur Bousselham HILIA
Secrétaire Général

Haut Commissariat au Plan
Représenté par

Monsieur Mohamed BIJAAD
Secrétaire Général

Caisse Marocaine Interprofessionnelle

de Retraite (C.I.M.R.)
Représentée par

Monsieur Abdellatif JOUAHRI
Président Directeur Rabat

C.N.I.A. ASSURANCE
Représentée par

Monsieur SAÏD AHMIDOUCH
Directeur Général

Monsieur Ahmed DAROUICH
Kuwait Investment Company

Caisse de Dépôt et de Gestion

Monsieur Mohammad AL GHARABALLY

C. 3 ORGANISATION INTERNE

Organigramme

Management:

M. Mustapha BAKKOURY : Président Directeur Général

M. Ali HARRAJ : Directeur Général

M. Fouad JAZOULI : Secrétaire Général P.I

M.Salahdine RONDA : Responsable du Département Juridique

M. Driss NAIM : Responsable de la Direction de la Production Bancaire

M. Rachid MARRAKCHI : Responsable du Département de l'Exploitation

M. Hassan MIKOU : Responsable de la Direction de la Gestion des Opérations Engagées

M. Abdelmoula N'QAIRI : Responsable de la Direction des moyens Généraux

M. Jaouad KADIRI : Responsable du Département Contrôle Interne

M. Youssef AMMOR : Responsable du Département Finance et Comptabilité

Mme Charifa FAOUZI : Responsable du Département Participations

Evolution de l'effectif du personnel :

	2000	2001	2002	Novembre 2003
Cadres	252	263	250	186
Employés	98	91	100	46
TOTAL	350	354	350	232

Répartition de l'effectif entre le Siège et le Réseau :

	2000	2001	2002	Novembre 2003
Siège	249	244	240	122
Réseau	101	110	110	110
TOTAL	350	354	350	232

Filiales :

FIPAR HOLDING, Société Holding filiale à 100 % BNDE

Les produits totaux réalisés par FIPAR en 2002 ont atteint 125,2 MDH .

Sur le plan du résultat, la société a réalisé un bénéfice net de 95,573 MDH contre 2,7 MDH une année auparavant.

B. M. A. O. , Banque Commerciale, filiale à 92 % du Groupe BNDE

Les produits d'exploitation bancaire ont atteint au 31 Décembre 2002, 181 MDH contre 197 MDH en 2001.

La BMAO a réalisé au 31 Décembre 2002 une perte de 156 MDH contre 97 MDH en 2001.

MAROC LEASING, Société de Crédit Bail filiale à 75,41 % du groupe BNDE.

Elle a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 724 MDH contre 788 MDH en 2001 et une perte de 11,5 MDH contre un bénéfice de 8 MDH en 2001.

CAISSE MAROCAINE DES MARCHES, Société de Financement des Marchés de Travaux et de Services, filiale à 58,11 % du groupe BNDE.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 64 MDH contre 75 MDH en 2001 et une perte nette de 36 MDH contre un bénéfice de 1,6 MDH en 2001.

SAFABOURSE , Société de Bourse, filiale à 70 % du groupe BNDE.

Pour un chiffre d'affaires de 3,5 MDH, la société a réalisé une perte nette de 2,4 MDH contre une perte 5,8 MDH en 2001.

SAFACRED, Société de Financement de Crédit à la Consommation, filiale à 100 % du Groupe BNDE.

La société a réalisé au 31/12/2002 un chiffre d'affaires de 9 MDH contre 8,7 MDH en 2001 et une perte nette de 112 KDH contre 1,2 MDH en 2001.

SOMADET , Holding Touristique, filiale à 81,40 % du groupe BNDE.

Pour un chiffre d'affaires de 137 720 DH, la société a réalisé en 2002 une perte nette de 2,2 MDH contre 5 MDH en 2001.

SAI M'DIQ, filiale à 100% du groupe BNDE

La société a réalisé au 31 Décembre 2002 un chiffre d'affaires de 3 MDH et un bénéfice net de 586 KDH.

BNDE CAPITAL MANAGEMENT, Société Gestionnaire d'OPCVM, filiale à 100 % de la BNDE.

Elle a réalisé pour l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 1,7 MDH et un bénéfice net de 597 KDH.

LIMADET, société de transport maritime filiale à 75 % du groupe BNDE

Le chiffre d'affaires réalisé par LIMADET en 2002 a accusé une baisse de 11 % passant de 273 MDH à 245 MDH.

Au niveau des résultats, la LIMADET a dégagé une perte de 12,3 MDH contre un bénéfice de 920 000 DH en 2001.

I

Marché des titres de la BNDE :

D / ACTIVITE DE LA BNDE

D.1 HISTORIQUE :

l'activité de la BNDE s'est s'inscrite dans le droit fil de la tendance baissière observée au cours des trois dernières années, tant au niveau de l'activité de financement qu' à celui des résultats financiers.

La baisse d'activité, observée au cours des dernières années, pourrait s'expliquer par plusieurs raisons notamment un contexte bancaire de plus en plus concurrentiel et qui s'est manifesté à travers la baisse tendancielle des taux d'intérêt et par la mise en place de nouveaux produits et services bancaires.

N'étant pas suffisamment outillé pour suivre cette concurrence, la BNDE a dû suspendre son activité de financement des projets, pratiquement depuis le début du deuxième semestre 2001

En effet, l'insuffisance de ressources susceptibles d'être drainées par le réseau d'agences , ainsi que le coût relativement élevé des ressources mobilisables sur le marché, ont placé la BNDE dans une situation non compétitive, et ont réduit ses marges d'intervention. Dans ces conditions, sa part de marché n'a cessé de se rétrécir.

L'action de la BNDE s'est, par conséquent, orientée vers l'intensification des opérations de recouvrement de ses créances.

Le faible niveau d'activité de financement, enregistré au cours des dernières années, s'est défavorablement répercuté sur les autres indicateurs d'intervention.

Cette situation a eu pour effet immédiat la détérioration de la rentabilité et l'enregistrement de pertes en 2001 et 2002.

Aussi, l'Etat a décidé de mettre en place un plan de redéploiement de la BNDE, essentiellement par la transformation de la Banque en banque d'affaires adossée à la C.D.G.

Dans ce sens, le 21 Mars 2003, le Trésor et la C.D.G ont signé une convention portant sur la formalisation du contenu du plan de redéploiement de la BNDE.

D.2 ACTIVITE DE LA BNDE – Exercices 2000 – 2001 et 2002

D. 2.1 Indicateurs d'activité de financement

Les principaux indicateurs d'activité de financement , au cours des exercices 2001 et 2002 , ont enregistré pour la plupart par rapport à l'année 2000, une diminution très importante, comme en témoigne, les tableaux ci-dessous :

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE CREDITS

(En millions de DH)

	2000	2001	2002
Crédits à long et moyen termes	941	367	68
Crédits à court terme	2.170	1.824	1.033
Dont Par décaissement	1.548	1.427	823
Par signature	622	397	210
CREDITS AUTORISES	3.111	2.191	1.101

EVOLUTION DES MONTANTS DES CONTRATS SIGNES

(En millions de DH)

	2000	2001	2002
Long et moyen termes	663	223	31
Court terme	2.044	720	822
TOTAL	2.707	943	853

EVOLUTION DES DEBLOCAGES DES CREDITS A TERME

(En millions de DH)

2000	2001	2002
707	192	131

ENCOURS DES CREDITS

(En millions de DH)

2000	2001	2002
8.005	6.469	4.263

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(En millions de DH)

2000	2001	2002
1.237	1.187	1.284

Par ailleurs, le montant cumulé des remboursements clients et des recouvrements a totalisé 805 millions DH, en retrait de 11% par rapport à 2001, en raison de l'état du portefeuille de la Banque et de la situation économique d'ensemble.

Les dossiers transmis au contentieux ont connu, pour leur part, une nette augmentation puisque le montant des créances exigibles a progressé de plus de 60%.

D'un autre côté, les activités de la Salle de Change et de l'International ont connu des baisses significatives suite à la diminution des flux en devises et des déblocages.

D . 2.2 Activité de banque d'affaires

- **Gestion Des Participations**

Au 31 Décembre 2002, le portefeuille des participations, arrêté en termes de valeur d'acquisition, totalise un montant de 1.117,4 millions de DH. Sur la base des bilans et des cours boursiers, la valeur du portefeuille s'élèverait à 1.190,7 millions de DH, enregistrant une plus-value de 7% par rapport à sa valeur d'acquisition.

Au cours de l'année 2002, les mouvements ayant concerné le portefeuille BNDE ont essentiellement porté sur les cessions des participations dans la SCIF et la BCP ainsi qu'une partie des actions dans CIMAR.

- OPCVM

La gestion des OPCVM, jusque-là assurée par FIPAR HOLDING, a été transférée, à partir de juillet 2002, à BNDE CAPITAL MANAGEMENT en vue d'en unifier la gestion suite à la sortie du partenaire étranger CCF CAPITAL MANAGEMENT.

Dans un contexte boursier défavorable, et à l'instar de tous les OPCVM de la place, les SICAV de la Banque ont vu leurs actifs diminuer au cours de l'exercice 2002.

Au niveau des valeurs liquidatives au 31 décembre 2002, les Sicav INMAA CROISSANCE et INMAA PATRIMOINE ont réalisé une baisse de l'ordre respectivement de -15% et -11%.

En revanche, les Fonds obligataires FCP INMAA TRESORERIE et FCP PRIMERUS INMAA OBLIGATIONS ont enregistré une hausse respectivement de +4,40% et +5,46%.

- Activité Conseil

L'exercice 2002 a été marqué par la réalisation d'un mandat pour le compte de la société CIMAR. Ce mandat, mené conjointement avec CFG GROUP et SAFABOURSE, a concerné l'Offre Publique de Rachat par CIMAR d'une partie de ses propres actions.

D . 2.3 Situation de la Trésorerie

Au plan de la trésorerie, il y a lieu de rappeler les difficultés rencontrées par la Banque dans ce domaine.

Malgré l'appui de la CDG et de la BCP, la Banque a dû se placer tout au long de l'année 2002 sur le marché monétaire, uniquement auprès d'un nombre restreint d'organismes puisque les grandes banques de la place avaient cessé depuis déjà quelques années leurs concours à la BNDE.

D.3 ACTIVITE DE LA BNDE – PREMIER SEMESTRE 2003

L'activité de la BNDE au cours du premier semestre 2003 a vu la poursuite du repli des principaux indicateurs de l'intervention de la Banque.

- Agréments de crédits

Contrairement à l'activité de crédit à MLT, qui est arrêtée depuis l'année 2002, l'activité crédits à court terme représentant les lignes de crédits de fonctionnement accordés, s'est poursuivie mais à un rythme moins soutenu .

C'est ainsi que le montant global des agréments par décaissement et par signature des **crédits à court terme** s'est établi pour le 1^{er} semestre 2003 à 553 millions de DH.

- **Débloques des crédits à MLT**

Au cours du 1^{er} semestre 2003, le montant des débloques des crédits à long et moyen terme a atteint 23 millions DH.

Cette baisse est le résultat logique de l'arrêt de l'activité de financement à moyen et long terme, les débloques effectués ne concernant que le reliquat d'anciens dossiers déjà agréés par la Banque.

- **Recouvrement des crédits MLT**

L'activité recouvrement a permis l'encaissement d'un montant de 241 millions de DH sur les créances à moyen et long terme dont 160 millions de DH représentant des remboursements en principal et intérêts normaux et 81 millions de DH au titre des recouvrements de créances en souffrance.

- **Evolution des créances contentieuses**

Le montant total des dossiers en contentieux, recensés à fin juin 2003, s'élève à un encours global de 3,4 milliards DH provisionnés à hauteur de 2,06 milliards DH.

- **Les opérations sur titres de participation**

Au cours du premier semestre 2003, la BNDE a procédé à la cession des titres de participation suivants :

MAROC LEASING

La BNDE a cédé en bourse 736.450 actions MAROC LEASING à la CDG au prix unitaire de 75 DH l'action, soit un montant global de 55 millions de DH contre une valeur d'acquisition de 116 millions de DH, dégageant ainsi une moins value de 61 millions de DH. Toutefois, les actions cédées étant provisionnées à hauteur de 64 millions de DH, l'impact net de cette opération sur les comptes du premier semestre 2003 est positif pour 3 millions de DH (reprise de provision de 64 millions DH et une moins value de 61 millions DH).

LIMADET

La BNDE a procédé au cours du premier semestre 2003 à la cession à la COMANAV de la totalité de sa participation dans le capital de la LIMADET pour un prix global de 9.242.124 DH contre une valeur d'acquisition de 4.154.399 DH soit une plus value de 5.087.725 DH.

Les actions cédées étant provisionnées à hauteur de 4.154.399 DH, l'impact net de cette opération sur les comptes du premier semestre 2003 devient positif pour 9 millions de DH (reprise de provision de 4 millions de DH et une plus value de 5 millions de DH).

FIPAR HOLDING

Enfin, il est à rappeler que la BNDE a cédé au cours du 2^{ème} semestre 2003 la totalité de sa participation dans FIPAR HOLDING à la CDG sur la base d'une évaluation provisoire de 321 millions de DH contre une valeur d'acquisition de 120 millions de DH dégageant ainsi une plus value de 200 millions de DH.

L'évaluation définitive de FIPAR est en cours de finalisation par un cabinet externe.

**E / SITUATION FINANCIERE ET
COMPTABLE**

AVANT PROPOS

Procédures d'arrêté des comptes de l'exercice 2002

METHODOLOGIE

Compte tenu des insuffisances du système d'information de la Banque et du plan de redéploiement, le Conseil d'Administration du 8 mai 2003 a décidé de faire reconstituer par tous moyens, et notamment par inventaire une situation patrimoniale au 31/12/2002, établie dans l'optique de non continuité d'exploitation conformément aux dispositions légales du PCEC.

A cet effet, une mission a été confiée à un cabinet conseil pour conduire ces travaux.

Les travaux de l'expert conseil ont abouti aux principales conclusions suivantes :

- Certains comptes peuvent faire l'objet d'une véritable procédure d'inventaire par contrôle des soldes à partir des dossiers physiques (crédits MLT, crédits de trésorerie hors comptes de chèques et comptes courants, patrimoine, participations...).

Une procédure de contrôle et de fiabilisation des comptes a été engagée tant au niveau du siège que des agences. Des ajustements ont été identifiés.

- Les comptes de clientèle d'agences présentant des anomalies liées aux logiciels ont été identifiés avec propositions de soldes et d'ajustements.
- Les comptes présentant des soldes anormaux provenant des dysfonctionnements de procédures et traitements informatiques ont été proposés à l'assainissement direct par dépréciation intégrale.
- Les comptes pour lesquels l'information sur la valeur de marché est disponible ont été valorisés en valeur liquidative.
- Les encours sur la clientèle non déclassés ont été revus compte tenu des événements 2003. Une dotation aux provisions additionnelle a été proposée sur la base des nouvelles dispositions de la circulaire Bank Al Maghrib.
- Le stock déjà provisionné a été également revu sur la base des mêmes dispositions avec complément de provisions.
- Pour certaines créances en souffrance, le déclassement a été fait en pré-douteux compte tenu des négociations en cours avec une dotation aux provisions de 20%.
- Les comptes de dettes ont été revus et fiabilisés. Des provisions de charges ne correspondant pas à des dettes exigibles sont proposées à l'annulation.

- Les ajustements identifiés pour les agences centrales ont été validés par l'expert conseil.
- Les ajustements des agences ont été validés par la production bancaire et l'inspection générale.
- Le contrôle des valeurs du patrimoine foncier sur la base d'expertise a abouti à des plus values de même niveau que les moins values.
- Les titres de participation ont été valorisés compte tenu des plus values déjà réalisées sur cessions 2003, les plus values latentes ont été également intégrées au 31/12/2002.

RESULTAT NET AU 31/12/ 2002

Compte tenu des différents ajustements opérés sur les comptes 2002, le résultat net provisoire de l'exercice s'établit à -2.189 millions de DH contre - 1.187 millions DH en 2001.

Cette perte importante s'explique essentiellement par :

- Les dotations nettes de reprises aux provisions pour créances en souffrance qui se sont élevées 912 millions de DH ;
- La dotation aux provisions pour risques et charges pour 719 millions de DH concernant les engagements pris par la Banque pour la couverture de la situation nette négative de la BMAO ;
- La dotation aux provisions pour assainissement comptable pour 1.198 millions DH ;
- La dotation aux provisions du coût du plan social pour 140 millions de DH.

Certains ajustements positifs ont atténué ces pertes dont essentiellement :

- La revalorisation du portefeuille des participations pour 537 millions de DH ainsi que les reprises de provisions pour participations pour 48 millions de DH ;
- Certains ajustements notamment l'annulation de dettes non exigibles pour 297 millions de DH.

E. 1 SITUATION AU 31/12/2002

E 1.1 . ANALYSE DES POSTES DU BILAN

ACTIF :

- **CREANCES SUR LA CLIENTELE**

La rubrique « Créances sur la clientèle » affiche au 31 décembre 2002, un solde de 3,7 milliards de DH alors qu'au 31 décembre 2001, son solde était de 5,7 milliards DH.

Cette importante baisse s'explique essentiellement par le reclassement en autres actifs d'un montant de 884 millions de DH et la constitution d'une provision nette pour créances en souffrance pour 912 millions de DH.

- **AUTRES ACTIFS**

La rubrique « Autres actifs » présente un solde de 156 millions de DH contre 647 millions DH en 2001.

Le solde de ce compte avant ajustements s'est élevé à 590 millions DH dont 390 millions de DH représentant le solde des comptes de liaison.

Les ajustements opérés se présentent comme suit :

En millions de DH

• Solde initial	590
• Reclassement comptes de la clientèle	884
• Reclassement compte de recouvrement passif	-76
• Divers ajustements	- 44
• Provision pour assainissement comptable	-1 198
• Solde après ajustements	156

- **TITRES DE PARTICIPATION**

La rubrique titres de participation affiche un solde de 1.138 millions de DH contre 829 millions de DH à fin 2001.

Cette nette augmentation provient essentiellement de la revalorisation des titres de participation pour 536 millions de DH.

PASSIF :

- **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES**

Le compte « dettes envers les établissements de crédits et assimilés », ressort pour 2.533 millions de DH contre 2.906 millions de DH en 2001 .

Cette baisse s'explique par les remboursements effectués en 2002 .

- **TITRES DE CREANCES EMIS**

- **Titres de créances négociables**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2002 s'élève à 1.247 millions de DH contre 1.823 millions de DH en 2001.

Cette baisse est due essentiellement aux remboursements effectués en 2002 ainsi qu'au reclassement au niveau du compte « autres passifs » des échéances impayées en 2002 pour un montant de 263 millions de DH.

- **Emprunts obligataires**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2002 s'élève à 1.533 millions de DH contre 2.175 millions de DH en 2001.

Cette diminution résulte essentiellement des remboursements opérés en 2002 ainsi que du reclassement en autres passifs des impayés de cette rubrique pour un montant de 291 millions de DH.

- **AUTRES PASSIFS**

Le solde de ce compte qui enregistre essentiellement les impayés CDN et emprunts obligataires (554 millions de DH), s'est élevé au 31/12/2002 à 584 millions de DH contre 259 millions de DH au 31/12/2001.

Le solde de cette rubrique avant ajustement a atteint 906 millions de DH.

L'impact des différents ajustements se présente comme suit :

En millions de DH

- Solde avant ajustement 906

• Annulation fond koweïtien	-119
• Annulation différentiel d'intérêts	-118
• Annulation compte de recouvrement passif	- 76
• Divers ajustements	- 9
• Solde final	584

- **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2002 s'est élevé à 897 millions de DH contre 49 millions de DH en 2001.

Cette importante augmentation résulte essentiellement du provisionnement de la situation nette négative de la BMAO pour 719 millions de DH et du coût du plan social pour 140 millions de DH.

- **RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

Le résultat net provisoire de l'exercice s'établit à -2.189 millions de DH contre - 1.187 millions DH en 2001.

E 1.2 . ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES DE L'EXERCICE **2002**

- **Les produits d'exploitation bancaire**

Le montant total des produits générés par les différentes activités de la Banque s'est élevé à 525 millions de DH pour l'année 2002, contre 804 millions de DH réalisés en 2001, soit une baisse de 34,7 % .

Cette baisse s'explique essentiellement par la comptabilisation en agios réservés des intérêts sur les affaires déclassées. Il est à noter que l'encours des affaires déclassées en 2002 s'est élevé à 1,9 milliards DH.

- **Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire correspondant aux frais financiers et aux commissions créditrices, totalisent un montant de 488 millions de DH au 31 décembre 2002 contre 608 millions de DH au 31 décembre 2001, soit une baisse de 20 %, due notamment à la baisse aussi bien de l'encours de la dette que de son coût .

Le produit net bancaire s'est élevé à 37 millions de DH en 2002 contre 197 millions de DH l'année précédente. Cette baisse du PNB s'explique essentiellement par la baisse importante

des produits d'exploitation bancaires suite à la comptabilisation des agios réservés pour les affaires déclassées.

- **Les produits d'exploitation non bancaire**

Le montant total des produits d'exploitation non bancaire s'est élevé à 120 millions de DH pour l'année 2002, contre 6 millions DH réalisés en 2001. Cette importante variation s'explique par la réalisation des plus values sur cession des titres de participation pour 89 millions de DH (actions CIMAR) ainsi que la réalisation des plus values sur cessions des immobilisations pour 31 millions de DH.

- **Les dotations aux provisions**

- **Les dotations pour créances en souffrance**

L'effort de provisionnement entamé par la Banque en 2001 s'est poursuivi durant cette année

C'est ainsi que les dotations aux provisions pour créances en souffrance se sont élevées au 31/12/2002 à 1.163 millions de DH (dont 255 millions de DH de revalorisation du stock existant suite à la mise à jour des garanties) contre 849 millions de DH à fin 2001.

- **Les autres dotations aux provisions**

Au 31/12/2002, le solde de cette rubrique s'est élevé à 786 millions de DH et renferme principalement le provisionnement de la situation nette négative de la BMAO pour 719 millions de DH.

- **Les reprises de provisions**

La variation importante de cette rubrique entre 2001 (64 millions de DH) et 2002 (308 millions de DH) résulte essentiellement de l'augmentation des reprises sur provision pour créances en souffrance qui ont atteint 252 millions de DH (dont 168 millions de DH au titre des reprises sur provisions de revalorisation du stock existant suite à la mise à jour des garanties).

- **Les produits non courants**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2002 s'est élevé à 850 millions de DH contre 2 millions de DH en 2001. Cette importante augmentation résulte essentiellement de ce qui suit :

- revalorisation du portefeuille des participations pour 536 millions de DH ;
- l'annulation de dettes non exigibles pour 297 millions de DH (comprenant essentiellement le fond koweïtien pour 157 millions et le différentiel d'intérêts pour 118 millions de DH).

- **Les charges non courantes**

Le solde de ce compte a atteint au 31/12/2002, 1.420 millions de DH contre 4 millions de DH en 2001.

Cette importante augmentation résulte principalement de la comptabilisation d'une provision pour assainissement comptable pour 1.198 millions de DH, du provisionnement du plan social pour 140 millions de DH ainsi que la comptabilisation en charges de différents ajustements pour 82 millions de DH.

- **Résultat net de l'exercice**

Le résultat net provisoire de l'exercice s'établit à -2 189 millions de DH contre - 1 187 millions DH en 2001.

E.2 SITUATION PROVISoire ARRETEE AU 30/6/2003

L'activité de la BNDE au cours du premier semestre 2003, a continué son repli du fait du ralentissement de l'activité Banque de détail qui est destinée à être cédée au Crédit Agricole dans le cadre du plan de redéploiement de la BNDE .

- **Les produits d'exploitation bancaire**

Le montant total des produits d'exploitation bancaire s'est élevé à 166.769.790,59 DH pour le premier semestre 2003, contre 335.937.945,94 DH réalisés au 30/06/2002 , soit une diminution de 50%. Cette importante baisse s'explique essentiellement par la comptabilisation en agios réservés des produits des affaires déclassées au 31/12/2002, ainsi que par la réduction de l'encours des crédits .

A noter que le montant total des créances ayant été déclassées en 2002 s'élève à 1,9 milliard de DH.

- **Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire constituées par les frais financiers et commissions créditrices, totalisent un montant de 205.280.771,79 DH au 30 juin 2003 contre 258.390.992,73 DH au 30 juin 2002, soit une baisse de 20 %, due notamment à la réduction aussi bien de l'encours de la dette (qui a baissé de 6,8 milliards de DH à 5,9 milliards de DH entre juin 2002 et juin 2003) que de son coût qui a diminué en passant de 7,02 % au 30 juin 2002 à 6,34 % au 30 juin 2003.

- **Le produit net bancaire**

Le produit net bancaire s'établit à – 39 millions de DH contre + 78 millions de DH au 30 juin 2002. Cette baisse du PNB s'explique essentiellement par la diminution des produits d'exploitation bancaire de 50% consécutive à la comptabilisation des agios réservés pour les affaires déclassées, alors que les charges d'exploitation bancaire n'ont baissé que de 20% .

- **Les produits d'exploitation non bancaire**

Le total des produits d'exploitation non bancaire s'est élevé à 5.266.725 DH pour le premier semestre 2003, contre 37.150.945 DH réalisés durant le premier semestre 2002. Cette importante baisse s'explique par la réalisation au 30/06/2002 de plus values sur cessions d'immobilisations pour 31 millions de DH contre une plus value de 5.087.725 DH seulement réalisée en 2003 relative à la cession de la participation dans la LIMADET.

- **Les charges d'exploitation non bancaire**

Les charges d'exploitation non bancaire se sont élevées à 61 millions de DH et sont constituées par la moins value sur cession des titres de participation de MAROC LEASING. A noter que cette rubrique présentait un solde nul au 30/06/2002.

- **Les charges générales d'exploitation**

L'effort mené dans le sens de la maîtrise des charges générales d'exploitation a permis de contenir leur niveau global à 55 millions de DH, soit une baisse de 6 %. Ces charges se composent essentiellement des frais de personnel pour 37 millions de DH, des charges externes pour 7 millions de DH et des dotations aux amortissements pour 9 millions de DH.

- **Les dotations aux provisions pour créances en souffrance et sur titres de participation**

Au 30 juin 2003, aucune provision pour les créances en souffrance ou sur titres de participation n'a été passée par la Banque alors qu'en juin 2002 le montant de la dotation aux provisions pour créance en souffrance s'est élevé à 130 millions de DH.

Cette situation s'explique par le fait qu'un travail de revue détaillée du portefeuille clients de la Banque a été entrepris au cours du troisième trimestre 2003 à l'occasion des travaux d'arrêté des comptes de l'exercice 2002, ce qui a conduit au rattachement de 912 millions de DH de provisions nettes de reprises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

- **Les reprises de provisions pour créances en souffrance et sur titres de participation**

Aucune reprise de provisions pour créances en souffrance n'a été constituée au cours du premier semestre 2003 alors qu'en juin 2002 le montant des reprises a atteint 28 millions de DH.

Cette situation s'explique par le fait que le travail de revue détaillée du portefeuille clients a débouché sur le rattachement de 56 millions de DH de reprises de provisions à l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Le poste «autres reprises de provisions» dégage un solde de 68 millions de DH contre 1 million de DH au 30/06/2002. Cette augmentation est due aux reprises de provisions pour dépréciation des titres MAROC LEASING pour 64 millions de DH et la LIMADET pour 4 millions de DH.

- **Résultat net provisoire**

Le résultat net provisoire pour le premier semestre 2003 s'établit à – 82 millions de DH contre - 48 millions DH en 2002, en raison essentiellement de la baisse des produits d'exploitation bancaire .

PERSPECTIVES : PLAN DE REDEPLOIEMENT

Conformément au Plan de redéploiement initié par les Pouvoirs Publics et agréé par le Conseil d'Administration, la CDG et la BNDE ont entrepris depuis le mois d'avril 2003 la mise en œuvre de ce plan, avec pour objectif la transformation de la BNDE en « Banque d'Affaires » et la cession de son activité de banque de détail.

Les premières mesures concrètes de ce plan de redéploiement ont été le rachat en mai 2003 des titres détenus par des personnes physiques, pour une valeur unitaire de 50 DH, et la radiation de la cote du titre BNDE le 23 juin 2003.

Plus globalement, ce projet s'est organisé selon les principaux axes suivants :

- La transformation de la BNDE en « Banque d'Affaires » sur la base d'apports d'activités et de compétences en provenance de la CDG qui se rajouteront à l'activité Banque d'Affaires de la BNDE;
- Le transfert des activités commerciales de la Banque pour tout ou partie de ses actifs (agences, fonds de commerce, effectifs) au Crédit Agricole ;
- Le retraitement des autres actifs et passifs de la Banque et en particulier le portefeuille de créances en souffrance, les emprunts contractés auprès d'institutions marocaines ou étrangères, les filiales et participations ;
- La mise en œuvre d'un plan social et/ou le redéploiement d'une partie du personnel de la Banque.

**Projet de transformation de la BNDE en
Banque d'Affaires**

Les principales caractéristiques de la future Banque d'Affaires ont d'ores et déjà été spécifiées. Il s'agit du périmètre métiers, du champ des fonctions à couvrir et des synergies avec la CDG, du dimensionnement par fonction au démarrage de la Banque, ainsi que de l'architecture et des fonctionnalités du système d'information.

Les actions à réaliser jusqu'au démarrage de la Banque d'Affaires, prévu vers la fin du 1^{er} trimestre 2004, sont en cours d'élaboration.

Parallèlement, le transfert à CD2G de la gestion d'actifs des OPCVM , dont la BNDE est dépositaire a été finalisé en Août 2003.

Transfert du réseau au Crédit Agricole

Les accords de principes récemment entérinés avec le Crédit Agricole stipulent que :

- Le Crédit Agricole reprendra l'intégralité du fonds de commerce « sain » du réseau de la BNDE. Il s'agit plus précisément des activités de dépôt et de crédit court terme, des créances à moyen et long terme envers des clients en relation soutenue avec le réseau, et des autres produits et services (épargne, assurance, monétique...).
- Les agences physiques (biens immobiliers) appartenant à la BNDE seront transférées dans leur intégralité au Crédit Agricole.
- L'effectif actuel du réseau, soit 110 personnes au total, sera redéployé au sein du Crédit Agricole en même temps que le transfert du fonds de commerce de chaque agence.

Traitement de la dette BNDE

La BNDE avec le soutien de la CDG a remboursé par anticipation et/ou à racheter tout ou partie de la dette de la BNDE.

La plus grande partie de la dette domestique a été rachetée par la CDG qui en détient à ce jour plus de 90%.

Au global, plus de 97% de la dette domestique a été retraitée et ou/remboursée soit 4,71 Milliards de DH.

Les négociations avec les différents créanciers (institutionnels marocains, créanciers particuliers) se poursuivent afin de traiter le « résidu » de la dette domestique.

S'agissant de la dette étrangère, son montant a été réduit et a été ramené à la date du 4 Décembre 2003, à près de 70 millions de DH contre 694 millions de DH au 15 Octobre 2003.

Cession des filiales, participations et autres actifs

Plusieurs opérations ont eu lieu concernant certaines filiales et participations, les deux plus importantes étant la cession de la BMAO au Crédit Agricole et le rachat de FIPAR Holding par la CDG.

- **Cession de la BMAO au Crédit Agricole**

Depuis le 22 juillet 2003, date de la signature du protocole d'accord, le Crédit Agricole assume la gestion opérationnelle de la BMAO. La cession juridique définitive de cette banque reste toutefois suspendue à certaines conditions suspensives dont notamment le comblement de l'insuffisance d'actifs de la BMAO par la cession de différents éléments (actifs immobiliers, titres de participations, créances saines, et/ou numéraire) avant le 31 décembre 2003.

- **Cession de FIPAR Holding à la CDG**

Une convention de cession de FIPAR à la CDG a été signée à la fin du mois d'août dernier pour un montant de 320,8 millions de DH, basé sur une estimation provisoire.

Pour garantir un traitement transparent et équitable à cette transaction, la convention prévoit, en accord avec le Ministère des Finances, qu'une évaluation contradictoire de FIPAR Holding soit réalisée par un cabinet d'expert. Suite à un appel d'offres, un cabinet a été retenu et ses conclusions sont attendues prochainement .

- **Cession de titres MAROC LEASING à la CDG**

La CDG a racheté à la BNDE au mois de mai 2003 46,17% du capital de MAROC LEASING (736.640 actions) au cours unitaire de 75 DH ,soit une transaction d'un montant de 55,2 millions de DH. Suite à cette opération, la BNDE détient encore 25,62% du capital de MAROC LEASING

- **Cession de la LIMADET à la COMANAV**

La COMANAV a acquis le 11 juin 2003, suite à un appel d'offres restreint, près de 92% du capital de la LIMADET provenant pour 51% de la BNDE, 24% de FIPAR Holding et 17% de la CDG. Cette opération a représenté pour la BNDE une transaction d'un montant de 9,24 millions de DH, soit par rapport à son coût d'acquisition, une plus value de près de 5,1 millions de DH. Par ailleurs, la participation de la BNDE dans la LIMADET étant provisionnée à 100% dans les comptes de la Banque, l'opération de cession a donc permis de réaliser une reprise sur provisions de 4,15 millions de DH. En outre, en vertu du contrat de cession, la COMANAV s'est engagée à rembourser à la BNDE avant le 31 décembre 2003 une créance à terme d'un montant de 120 millions de DH.

- **Les autres participations de la BNDE**

Concernant les autres participations, une réévaluation a été réalisée par les services internes de la BNDE dans le cadre de l'arrêté des comptes 2002.

Cette évaluation « prudente » ainsi que la comptabilisation des reprises de provisions ont fait ressortir d'importantes plus values d'un montant de 536,9 millions de DH. Désormais, il convient de lancer des expertises sur ces lignes de titres afin d'entamer concrètement les négociations de leur cession avec la CDG, le Crédit Agricole, ou d'autres repreneurs potentiels.

Traitement des créances en souffrance

Le montant total des créances en souffrance est d'environ 3,5 milliards de DH, dont 2,7 milliards DH de principal et 800 millions de DH d'intérêts.

Ce montant global inclut 1,1 milliard de DH de créances contentieuses qui s'avèrent compromises car se rapportant à des affaires en redressement ou en liquidation judiciaire.

La BNDE a mis en place une série de mesures afin d'activer le recouvrement des créances contentieuses, et ce en collaboration avec un avocat conseil spécialisé en la matière.

La première action a consisté à lancer un travail de mise à niveau documentaire et administrative des dossiers contentieux afin de reclasser et d'inventorier les documents composant ces dossiers. Ce travail est en cours d'achèvement.

Parallèlement, une revue complète des garanties a été effectuée permettant, le cas échéant, d'engager les procédures de renouvellement de ces garanties, notamment en ce qui concerne les nantissements. A noter que l'ensemble des garanties ont été physiquement sécurisées dans un local approprié.

Ressources Humaines et Plan Social

Après les négociations engagées avec les partenaires sociaux pendant les mois de juin et de juillet 2003, un protocole d'accord précisant les modalités du plan social a été conclu le 1^{er} août 2003 entre la Direction Générale, le syndicat et les délégués du personnel.

A la fin du mois de novembre 2003, compte tenu des départs et du redéploiement d'une partie du personnel, l'effectif du siège est passé de 240 à 122 personnes.

LES FACTEURS RISQUES

A ce niveau, il y a lieu de signaler en particulier, le risque d'aggravation des créances en souffrance.

Cette aggravation serait synonyme d'aggravation des résultats déficitaires de la BNDE, et qui sont déjà à des niveaux importants .

ANNEXES